



SYNDICAT
AUTONOME
SPP PATS

BP 653
83053 TOULON CEDEX

Tel: 06 18 57 01 93
president@saspp-pats83.org

*Affilié à la FA-FPT et à la
FA-FP*

Madame Françoise DUMONT

Présidente du CASDIS
SDIS du Var
87 Bd Michel Lafourcade
CS 30255
83307 Draguignan Cedex

Toulon, le 5 octobre 2018.

Objet : Avancement 2019

Madame la Présidente,

Alors que nous allons entamer des échanges avec l'administration dans le cadre des CAP de novembre, je souhaite vous exposer nos attentes dans le domaine de l'avancement pour l'année 2019.

En ce qui concerne l'accès au grade de sergent, outre le souhait de voir nommer les agents lauréats du concours, je réitère avec insistance notre proposition d'organisation d'un examen professionnel de sergent pour l'année 2019, dernière année de la période transitoire de la filière SPP. Cela permettrait une promotion pour nos collègues caporaux ou caporaux-chefs qui n'ont pu bénéficier d'une promotion au choix et qui ont été concernés par ce changement de filière quelques mois après leur recrutement. Certains d'entre eux ont même continué à tenir la fonction de chef d'agrès 1 binôme. Ce dispositif exceptionnel permettrait de gommer les injustices de notre filière avant son déploiement pérenne.

Pour l'accès au grade d'adjudant, je demande un bilan du vivier des sergents promouvables à partir du 1^{er} janvier 2020, dans le cadre des critères d'avancement validés en CT le 30 mai 2017. Notre objectif est qu'aucun de nos collègues chef d'agrès 2 binômes ne soit privé de l'exercice de cette fonction. Cette possibilité serait ressentie comme une véritable humiliation au-delà de l'aspect financier car les derniers échelons des grilles de sergent et d'adjudant sont identiques.

Je souhaite de plus qu'un socle spécifique pour nos collègues sergents en situation d'inaptitude soit étudié alors que nous en demandons leur quantification depuis plus de 2 ans. Leur situation d'inaptitude opérationnelle ne doit pas les priver d'une possibilité d'avancement. Beaucoup d'entre eux tiennent leurs fonctions avec le plus grand professionnalisme et la plus grande implication.

Ref : 38/18/SJ/SA 83

Affaire suivie par :

Copie à :

Pièces jointes :

J'émets aussi le vœu que les lauréats des examens et concours de tous niveaux dans la filière administrative, technique ou SPP soient récompensés pour leur investissement par une promotion ou un avancement de grade, comme le SDIS 83 l'a toujours prôné.

Enfin, face aux actions individuelles de ces derniers mois que nous regrettons, je demande que les CAP concernant les personnels administratifs et techniques soient instaurées en fin d'année pour une nomination l'année suivante, à l'instar de ce qui a été décidé pour la CAP SPP catégorie C. Nous éviterons ainsi toute notion de rétroactivité.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes respectueuses salutations.

Le Président départemental,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Jansem', written in a cursive style.

Sébastien JANSEM